

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

* Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser un emprunt pour la construction de certains travaux publics, dont une partie sera garantie par le gouvernement impérial, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir certaines dispositions relatives à l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne applicable à toute la Puissance du *Canada*, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Cameron (Huron)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 31 Vic., ch. 44, et les autres qui l'amendent, ainsi que le tarif des droits de douane y annexé étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et étant six heures P. M., M. l'Orateur reprend le fauteuil.